



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 31/12/2024  
Reçu en préfecture le 31/12/2024  
Publié le  
ID : 034-253401822-20241220-20241228-DE

Séance du 20 décembre 2024

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage convocation : 13 décembre 2024

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	13
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le vendredi 20 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2024-12-27

Objet de la délibération :

**Autorisation engagement,  
liquidation et mandatement  
dépenses d'investissement avant  
le vote du budget 2025**

**Présents :**

**CC Pays de Lunel :** FENOY Fabrice

**CC Grand Pic St Loup :** SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise

**CA Pays de l'Or :** CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

**CC Rhony, Vistre, Vidourle :** LAURENT Jean-François

**CC Pays de Sommières :** ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain, DUMAS Alex

**CC Terre de Camargue :** PENIN Olivier

**Commune de Lunel-Viel :** BILLET Eric

**Avaient donné procuration :** ANTOINE Pierre à SENET Laurent, GRAS Phillipe à LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine à PENIN Olivier, MARTINEZ Pierre à THEROND Alain

**Secrétaire de séance :** SENET Laurent

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération du 12 avril 2024 relative au vote du budget 2024 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que Ces crédits ont pour but de répondre aux besoins suivants :

- Soutien financier à l'achat et à la location de broyeurs, afin continuer à limiter la production de déchets de végétaux des particuliers et associations.
- Des travaux de terrassement sur la plate-forme de biodéchets située sur la Commune de Maugio.

**Ouïe l'exposé, le comité syndical :**

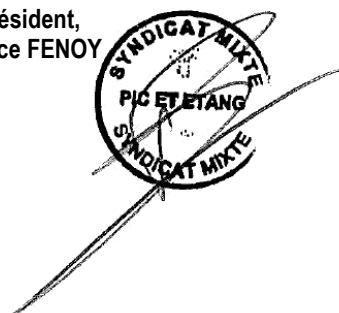
- Autorise Monsieur le Président du Syndicat à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (BP) 2025 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget précédent :
  - ➔ Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », article 20421 « Biens mobiliers, matériels et études » : Aide à l'achat de broyeurs : 10 000 €
  - ➔ 2145 : terrassement plate-forme MAUGIO : 2000 €
- Autorise le Président à signer tout acte et à réaliser toute démarche en lien avec cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 20 décembre 2024,

Le Secrétaire de séance,  
Laurent SENET



Le Président,  
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.